

PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

COMMUNE DE MAMOUDZOU

CADEMA

REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

du vendredi 26 juillet 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus.

Travaux concernant les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, à l'autorisation environnementale et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, en vue de la mise en œuvre du projet du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dembèni-Mamoudzou (CADEMA)

1- Primi Souf le 07/08/2019: Dépêchez-vous, nous attendons que ça.

2- DOSSIER FONCIER
Enquête parcellaire
Parcelles impactées.

I DES QUESTIONS =

a) Le village de Magicalou Lamir a déjà perdu des terrains
a) - pour la prison
b) - pour le centre commercial
c) - pour des lotissements

La CADEMA veut encore prendre des terrains pour CARIBUS.
Vers où se fera l'extension du village après ?

On pourrait penser vers la presqu'île ou il semblerait que c'est inconstructible actuellement.

Les terrains que la CADEMA voudrait prendre restent la ~~seule~~ seule zone d'extension du Village de Naticaban Lamiz -

Ce Village a déjà assez donné. La CADEMA devrait s'épargner.

ENQUETE PARCELAIRE :

2) Comment se déroule-t-elle ?

3) Comment sont pris les contacts ?

par des réunions ?

par lettre de convocation individuelle ?

par téléphone ?

Il semblerait qu'à ce jour des propriétaires ne sont même pas au courant. Ils n'ont pas été contactés.

PARCELLES IMPACTÉES

4) Peut-on savoir les réalisations prévues dans les parcelles impactées ?

- un trottoir ?

- une route ?

- une place ? ...

5) Qu'advient-il aux parcelles impactées ?

~~Ad~~ - Seront-elles achetées ?

- Seront-elles expropriées ?

6) Y-a-t-il une proposition de prix d'achat ? Ou un projet d'indemnisation ?

7) Parmi les réalisations prévues, y-en-a-t-il qui peuvent être faites par les propriétaires eux-mêmes ? Lesquelles ?

II RISQUES ET CRAINTE Encore des Questions

Le projet CARIBHS tel qu'il est conçu actuellement, jusqu'à de bouleverser des entreprises et les commerces situés sur les routes et les places existantes et de faire un barrage et de bloquer les projets de commerces et d'entreprises privés prévus sur les voies et places existantes et qui attendaient des équipements (eau, électricité...) pour voir le jour.

Par exemple qu'adviendra-t-il aux transactions en cours (de vente ou de location...) ayant pour objet la réalisation future d'une entreprise ou d'un commerce ?

8) Pour l'instant, les intéressés sont obligés d'attendre, mais pour combien de temps ?

9) Il existe encore à Mayotte (et à Mamoudzou) des terrains vierges de projets, et des possibilités de gagner du terrain sur la mer. Pourquoi la CADEMA n'utilise-t-elle pas à fond ces possibilités et ses terrains encore vierges ?

Cela serait peut-être moins compliqué et reviendrait moins cher ?!

Le 19/08/2019

QUYAR Ben Ibrahim

3. ~~Je~~ Je suis favorable à un projet d'amélioration des transports mais dans de bonnes conditions. Le projet semble ~~être~~ positif pour le développement de Mayotte puisqu'il permet un aménagement et modernisation de certaines zones. Néanmoins il doit prendre en compte l'activité économique et sociale. Je suis opposé à la mise en place de sens unique à Kaweni, qui ne permettra pas de fluidifier la circulation. En cas de ralentissement, problème, arrêt cela va bloquer toute circulation au lieu de permettre aux usagers d'utiliser un autre axe. La mise en place de voies à sens unique à Kaweni n'est pas une bonne idée, n'est pas adéquat, va créer des problèmes de circulation et ne respecte pas les acteurs économiques de la zone. De plus le rachat des parcelles doit

REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (SUITE)

du vendredi 26 juillet 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus

4- On n'arrive pas à situer les arrêts bus entre le rond point de la zone n°1 et haut vallou. Contact. 0639694133. Compta@disma-may.com. Si possible d'avoir les plans avec les arrêts bus de la zone.

42- 5- Concernant le carnet Bus dans ce commune chef lieu. C'est une bonne chose comme projet car ça permet d'aider la population. Mais, on m'est mal informé sur la population. Les Médias ne précisent pas bien soit à la télé ou Radio en communiqué.

Il faut que chaque résident ait un courrier dans la boîte ou lettre pour être informé.

Mais la population ne sont pas en courant de la mise en œuvre du projet fait dans leur commune.

Merci de nous aider plus au niveau de l'habitat. Veuillez joindre mon numéro de téléphone sur le 0639405044. en cas besoin. Hassanati Houma

le 04/09/2019

03

Houma

Lined writing area with horizontal lines.

Handwritten mark resembling a stylized 'Z' or '7'.

Lined writing area with horizontal lines.

de faire à un prix de marché et non un prix bas arbitraire.
Il est important de respecter le prix de marché afin de respecter les propriétaires
qui font partie de la population. le 26/08/2019
Eviter l'impact sur les bâtiments habitations, commerces, bureaux, parkings.
CORDIALEMENT
Nadir DSOUHA

Le 23/05/2015 - 9H30
Le délai de mise à disposition du public étant expiré,

Je soussigné A. TASANI Maire de MAMOUZZOU...
déclare clos le présent registre qui a été mise à la disposition du public pendant
58 jours consécutifs du 26 / 08 / 2015 au 21 / 05 / 2019

de 7 heures 30 à 17 heures 00

et de heures à heures

(sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 5 personnes,
(pages n° 1 à 8).

En outre, j'ai reçu 0 lettre(s) ou note(s) qui est ou qui sont annexée(s) au
présent registre :

1. Lettre en date du 26/08/2015 de M. NADIR DSOUHA
2. Lettre en date du / / de M.
3. Lettre en date du / / de M.
4. Lettre en date du / / de M.
5. Lettre en date du / / de M.

Le présent registre ainsi que les 1 pièces qui y sont annexées et le
dossier d'étude sont adressés par mes soins, le 26 / 08 / 2015

à M. Les COMMISSAIRES ENQUÊTEURS, M. ABDOL AXOUBA.

(voir mention de clôture en page 4)


Le Président
la C.A.D.
MOHAMED MA
(MAYOTTE)
Maire de Mamouzzou



Le Maire de la Commune
de Mamouzzou


M. Mohamed MA
(MAYOTTE)
Maire de Mamouzzou



CONCLUSION DE LA MISE A DISPOSITION

Le Maire de la commune de MAMOUDZOU

Agoua

Le Président
le CAE
Mohamed MAJANI
Maire de Mamoudzou



7

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou
Mohamed MAJANI

